

Soutien au commerce et à l'artisanat

CA DE FORBACH PORTE DE FRANCE

Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité et de centre-ville.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises exerçant leur activité au sein d'un local commercial dédié, situé en centre-ville, centre-bourg, ou présentant un caractère de proximité :

- accueillant une clientèle composée majoritairement de particuliers.
- inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou au Centre de Formalité des Entreprises (Fiche INSEE) pour les microentreprises.

— Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les entreprises doivent aussi:

- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 000 € HT. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ HT et 5 M€ HT doivent justifier de leur indépendance capitalistique à l'égard d'entreprises dites « partenaires » au sens de l'article 3 de la Commission Européenne.
- être à jour de leurs obligations sociales et fiscales et présentant une situation économique et financière saine.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Investissements éligibles :

- Travaux de rénovation extérieure du local (façade, vitrine, enseigne, signalétique, terrasse,...)
- Travaux de rénovation intérieure du local, de mise aux normes et d'accessibilité
- Modernisation de l'outil de production (machines, appareils, caisse enregistreuse, matériels et logiciels informatiques dédiés à l'activité, site internet, outils et applications « cross canal » pour le développement du commerce en ligne, ...)
- Modernisation du mobilier commercial (comptoir, banquettes, présentoirs, ...)
- Sécurisation du local (grille de sécurité, porte blindée, alarme, télésurveillance, ...)

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles au dispositif les entreprises :

- ayant déjà bénéficié du dispositif : Un délai de carence de 6 ans s'applique à compter de la notification de la décision du Comité de Pilotage avant le dépôt d'une nouvelle demande.
- situées en zones périphériques urbaines.
- exerçant une activité libérale (cabinets d'infirmiers, spécialistes, ...), à l'exception des pharmacies.

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- travaux de rénovation déjà éligibles au dispositif départemental AMIE57 (Aide Mosellane à l'Investissement des Entreprises) lorsque l'entreprise peut y prétendre
- matériel destiné à être utilisé en dehors du local (véhicules, équipement mobile, ...)
- fournitures ou petits accessoires
- matériaux et outillages : Seuls sont éligibles les travaux effectués par une entreprise qualifiée.
- équipements financés en crédit-bail (leasing)

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 20 % de l'investissement HT avec 8 000 € maximum de subvention par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Le dépôt des dossiers peut se faire soit au format papier au siège de la Communauté d'Agglomération, soit sous forme dématérialisée : developpement-economique@agglo-forbach.fr.

— Éléments à prévoir

Se munir d'une copie numérique des éléments suivants :

- K-Bis de moins de 6 mois
- Bilan et compte de résultat (pour les entreprises nouvellement créées, plan de financement et compte de résultat prévisionnel à 3 ans)
- RIB de l'entreprise
- Factures et/ou devis dans l'ordre d'inscription du tableau récapitulatif du fichier « Demande de soutien au commerce ». De préférence, scanner les documents sous un seul fichier PDF.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

CA DE FORBACH PORTE DE FRANCE

- **Hôtel Communal**
110, rue des Moulins
CS 70341
57608
Téléphone : 03 87 85 55 00
Web : www.agglo-forbach.fr